

PROCES VERBAL

Mairie FRANGY EN BRESSE

Le Conseil Municipal s'est réuni, le **jeudi 27 février 2025** à 20 h 30 sous la présidence de Jocelyne EUVRARD, Maire.

Secrétaire de séance : Nathalie NICOLAS

Excusés : BOURGEOIS Karine, PERNIN Christine, PERAUD Léora et JEANNOT Damien

Absent : LONGIN Thierry

Le Conseil Municipal :

- Désigne un secrétaire de séance,
- Approuve à l'unanimité le procès-verbal du précédent conseil en date du 23 janvier 2025,
- Vote les taux d'impositions 2025 :

| | |
|-------------------------------------|---------|
| Taxe Foncière Bâti | 32,94 % |
| Taxe Foncière Non Bâti | 25,31 % |
| Taxe Habitation | 14,22 % |
| Cotisation Foncière des Entreprises | 19,26 % |

- Vote les subventions aux différentes associations, telles que :

- Budget CCAS : 5 000 euros,
- ADMR de Saint-Germain-du-Bois : 120 euros,
- Amicale des Anciens Elèves de Frangy-en-Bresse : 440 euros,
- Amicale des Pompiers du CPI de Frangy-en-Bresse : 800 euros,
- Club « Les Amis Réunis » de Frangy-en-Bresse : 200 euros,
- Société de Chasse « La Diane » : 200 euros,
- Délégués Départementaux de l'Education National : 40 euros,
- Association « les croqueurs de pommes » : 100 euros.
- Association Sportive Frangy en Bresse : 600 euros

- Vote la subvention d'équilibre du budget du café – restaurant à la somme de 2400 €,

- Vote la subvention d'équilibre du budget assainissement à la somme de 6 000 €,

- Adopte le plan d'amortissement de la chaufferie bois sur une durée de 20 ans,

- Adopte en 1^{ère} lecture et à l'unanimité le budget primitif 2025 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 794 056.00 € et en recettes et en dépenses d'investissement pour 907 707.07 €,

- Adopte également en 1^{ère} lecture et à l'unanimité les budgets annexes 2025 qui s'équilibrent pour les deux sections :

- Budget « café/restaurant » : 13 536.55 € en fonctionnement et 22 888.37 € en investissement,

- Budget « assainissement » : 19 257.02 € en fonctionnement et 29 308.29 € en investissement,
- Budget « réseau de chaleur biomasse » : 30 075.56 € en fonctionnement et 251 290.04 € en investissement,

- Délibère et accepte à l'unanimité de signer une convention de mise à disposition du personnel administratif de la commune de Frangy en Bresse au SIVOS FRANGY EN BRESSE,

- Etudie les devis de cuisine pour les logements des Bretins et arrête le choix de l'entreprise,

- Entend le retour de la réunion de la CCBR 71 et du SIVOS Frangy en Bresse,

- Entend que les agents techniques seront mis à disposition de la CCBR 71 une demie journée, pour l'installation du forum des entreprises, qui aura lieu le 17 mai 2025 à Bouhans,

- Entend que le projet du Parc Naturel Régional du Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne est suspendu suite au vote contre le dépôt de la demande d'aides auprès de la Région,

- Entend que le contrat d'un agent technique arrive à son terme et qu'il sera renouvelé pour une durée de 18 mois, soit jusqu'en juin 2026,

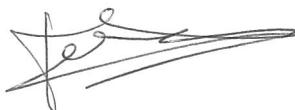
- Entend que la Cérémonie du 19 mars aura lieu le dimanche 16 mars 2025 à 11h00,

- Entend que les travaux de numérisation de l'état civil sont en cours, de même que l'installation de la borne interactive,

- Entend être dans l'attente d'un nouveau devis concernant la mise en place de l'ossuaire ,

- Fixe la prochaine réunion de conseil au jeudi 03 avril 2025 à 20h30.

Le Secrétaire



Le Maire

